

Entretien avec le Dr méd. Martin Perrig, MME et la Dre méd. Christine Roten, MME

# Une boussole pour une nouvelle carrière réussie

Entretien mené par: **Lea Muntwyler**

Responsable communication/marketing, SSMIG

Le quotidien des chefs de clinique est toujours plus exigeant. Outre des compétences spécialisées, la profession requiert par exemple des capacités de leadership et de communication, ainsi que des connaissances dans des domaines non médicaux tels que les assurances et les aspects juridiques. La directive «*Die oberärztliche Tätigkeit – eine neue Herausforderung*» («L'activité des chef-fes de clinique – un nouveau défi») soutient les chefs et cheffes de clinique d'aujourd'hui et de demain dans la complexité de leurs tâches. Le Dr méd. Martin Perrig et la Dre méd. Christine Roten présentent le contenu, les objectifs et les avantages de cette aide au quotidien.



Dre méd. Christine Roten,  
MME | © Insel Gruppe

## Pourquoi une directive pour l'activité des chefs et cheffes de clinique?

**Christine Roten (CR):** Dans le quotidien hospitalier, nous observons que le passage de l'activité de médecin-assistant et assistante à celle de chef et cheffe de clinique s'accompagne d'incertitude et de stress. C'est ce qu'ont déjà montré plusieurs études. L'idée d'écrire une directive est venue, entre autres, d'une étude de la clinique universitaire de médecine interne générale de l'hôpital universitaire de Berne, qui a été soutenue financièrement par la SSMIG Foundation. Cette étude qualitative, menée dans douze hôpitaux suisses, a montré que les jeunes chefs et cheffes de clinique se sentaient souvent insuffisamment préparés à leur nouvelle fonction, en particulier dans les domaines non médicaux. C'est pourquoi les jeunes chefs et cheffes de clinique ont besoin d'un soutien ciblé

**Martin Perrig (MP):** Les contributions contenues dans cette directive ont été rédigées par des praticiens et praticiennes chevronnés, à l'attention de leurs jeunes collègues, sur la base de leurs propres expériences, de la littérature scientifique et de l'étude précédemment évoquée. Elles offrent donc une perspective pratique, avec de nombreux conseils utiles, et se présentent comme un soutien pour le quotidien clinique des internistes.

## Quels sont les thèmes couverts par cette directive?

**MP:** Comment puis-je garantir une grande qualité médicale, à la pointe du savoir et basée sur les preuves? Quels sont mes devoirs face aux situations d'urgence? Où dois-je porter mon attention face aux défis infectieux ou pharmacologiques? Comment maîtriser des situations complexes sur le plan communicationnel? Comment prendre en charge les patients et patientes palliatifs?

**CR:** Cette directive donne aussi des conseils pratiques sur les techniques d'enseignement et de présentation, sur les nouvelles tâches des personnels dirigeants, sur l'auto-organisation. D'importants sujets juridiques et administratifs sont abordés, comme l'obligation et le droit d'aviser, le devoir d'explication et de documentation, le reporting, la connaissance élémentaire du système de santé suisse. Cet ouvrage contient en outre des liens utiles vers des applications médicales, des directives, et les principales sociétés de médecine interne générale en Suisse.

## Pour qui est faite cette directive?

**CR:** Cette directive s'adresse aux collègues qui s'apprentent à passer à l'activité de chef ou cheffe de clinique, ou qui viennent de le faire. Cet ouvrage doit faciliter les débuts et l'exercice de cette nouvelle fonction. Outil d'orientation proche du quotidien, il doit apporter sécurité et soutien.

**MP:** Mais les personnels dirigeants et encadrants peuvent aussi profiter de cette directive, qui peut faciliter la tâche des cliniques lors de l'embauche de nouveaux chefs et cheffes, et soutenir ces derniers de manière concrète et efficace dans leur prise de fonction.

## Sur la directive «Die oberärztliche Tätigkeit – eine neue Herausforderung»

Cette directive sera disponible à compter du 23 août 2021. Les membres de la Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG) pourront commander cette directive en ligne, à l'adresse [www.sgaim.ch/nachwuchs](http://www.sgaim.ch/nachwuchs), au tarif préférentiel de CHF 29.-. À partir de cinq exemplaires, les membres de la SSMIG peuvent profiter d'un prix de gros de CHF 23.-/pièce. Malheureusement, la directive est actuellement disponible uniquement en allemand.



Responsabilité  
rédactionnelle:  
Lea Muntwyler, SSMIG

Correspondance:  
Lea Muntwyler  
Responsable communica-  
tion/marketing  
Société Suisse de  
Médecine Interne Générale  
(SSMIG)  
Monbijoustrasse 43  
Postfach  
CH-3001 Berne  
[lea.muntwyler\[at\]sgaim.ch](mailto:lea.muntwyler[at]sgaim.ch)